

Arrêté n° DEC2-2026-07 portant nomination de la présidence de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Académie de Paris
(Session 2026)

La Rectrice de la Région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Paris, Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice académique des Services de l'Éducation nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2026, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Paris, Madame Pascale SCHWAGER, Inspectrice de l'Education nationale, Conseillère Technique École Inclusive auprès de Madame la Rectrice.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 janvier 2026

La Rectrice de la région académique Ile-de-France
Rectrice de l'Académie de Paris,
Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France



Julie BENETTI